

"Les additions du ministère sont des soustractions

Avec la prétendue "réforme du collège", le ministère sabre dans les horaires disciplinaires ! Toujours moins d'école à l'école, assurément ; mais il faut le faire sans le dire, et, mieux, en prétendant le contraire.

Un peu de décryptage donc : « créer des temps d'accompagnement personnalisé », de 3 heures hebdomadaires en 6e, 1 heure hebdomadaire en 5e, 4e, et 3e, n'est pas du tout « créer », ni donner aux élèves : ce « temps » est retiré de leurs autres heures de cours. Moins de français, de mathématiques, de sciences ou d'histoire pour être « accompagné » personnellement (c'est à dire, bien entendu et en novlangue, en classe complète de 30 élèves ou plus) !. Ubu Roi n'est pas mort : pour aider les élèves, on leur crée des lacunes.

Le même système concerne les EPI (Enseignements pratiques Interdisciplinaires), à raison de 3 heures hebdomadaires en 5e, 4e, et 3e : et hop ! 3 heures de cours des matières fondamentales supprimées ! Les grilles officielles sont trompeuses : lorsqu'elles disent « plus », il faut lire « moins ». C'est ainsi qu'à partir de la rentrée 2015-2016, le nombre d'heures de cours disciplinaires hebdomadaires passe à 22, pour toutes les classes du collège, contre 26 en moyenne aujourd'hui – et même 28 h 30 actuellement en 3e, classe qui en 2016 perd 6 heures 30 de cours par semaine ! Des centaines d'heures de cours en moins (540 très exactement, soit une demi-année de collège toutes matières confondues), qui creuseront encore plus les inégalités, en retirant aux plus démunis le temps d'école que leur devrait la République ».

Évolution de la grille des enseignements et des horaires, de 2002 aux projets 2015

Sources : BO <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200056A.htm> et <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0401438A.htm>

Arrêté du 20 mai 2015, http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165

Matières	Cycle 3		Cycle 4							
	6e		5e		4e		3e			
	2002 Existant	2015 Arrêté	2002 Existant	2015 Arrêté	2002 Existant	2015 Arrêté	2002-04 Existant	2015 Arrêté		
Français	5	4,5	4	4,5	4	4,5		4,5		4
Mathématiques	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5		4		3,5
Langue Vivante 1	4	3,5	3	3	3	3		3		3
Langue Vivante 2				2,5	3	2,5		3		2,5
Histoire-Géo-I civ.	3	3	3	3	3	3		3,5		3,5
Sciences Vie Terre	1,5	4	1,5	1,5	1,5	1,5		1,5		1,5
Sciences physiq.			1,5	1,5	1,5	1,5		2		1,5
Technologie	1,5		1,5	1,5	1,5	1,5		2		1,5
Arts plastiques	1	1	1	1	1	1		1		1
Education music.	1	1	1	1	1	1		1		1
EPS	4	4	3	3	3	3		3		3
Enseignemnt facult.			Latin, 2		Latin, 3			Latin, 3		
Enseignemnt fac. 2								Grec, 3		
Total des cours	25	25,5	24/26	26	26/29	26		28,5/ 31,5/33,5		26
Aide, Accompagn	+ 2	- 3	+2	-1		-1				-1
EPI				- 3		- 3				- 3
Total des cours	25	22,5	24/26	22	26/29	22		28,5/ 31,5/33,5		22